

2022/0020

DÉPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES-SUR-HELPE
COMMUNE DE AVESNELLES

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AVESNELLES

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq avril, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AVESNELLES, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Antoine BADIDI, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 12 - Votants : 14

Étaient présents : M. BADIDI. SEGUIN. COQUELET. CHATELAIN. PETIT. JOSSET. RAVIDAT. ASCONE.

Mmes MERCIER. BLANDO. WAUCHER. STALLA.

Absents ayant donné procuration : M. WERY à M. BADIDI.

Mme BOURAINE à M. SEGUIN.

Absents excusés : M. CHRETIEN et Mmes CAFFIAU. MALINGRE.

Absents : Mme DELPLANQUE-GABET et M. CHALDAUREILLE

Secrétaire de séance : M. PETIT.

Objet : DELIBERATION EMPRUNT AUPRES DE LA BANQUE DES TERRITOIRES – FINANCEMENT TRAVAUX SALLE FRANCIS BAROCHE.

La commune souhaiterait contracter un emprunt d'un montant total de 300 000,00 euros auprès de la banque des territoires pour financer les travaux de rénovation thermique de la salle Francis BAROCHE.

Cet emprunt est scindé en 2 lignes de prêts dont les modalités sont les suivantes :

Ligne de prêt 1 :

- La durée de l'emprunt est de 20 ans ;
- Ligne du Prêt : PSPL / GPI Ambre ;
- Montant : 283 656,00 euros ;
- Durée de la phase de préfinancement : 3 mois ;
- Durée d'amortissement : 20 ans ;
- Périodicité des échéances : Trimestrielle ;
- Taux d'intérêt annuel fixe : 1,62 % ;
- Ce taux d'intérêt, actualisé mensuellement par la Caisse des Dépôts, est compris entre un plancher de 0% et un plafond de 1,76 % et est donc susceptible de varier jusqu'à l'émission du contrat. En conséquence, le taux effectivement appliqué sera celui en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt ;
- Profil d'amortissement : Échéance prioritaire (intérêts différés) ;
- Typologie Gissler : 1A.

Suite de la délibération 2022/0020

Envoyé en préfecture le 26/04/2022

Reçu en préfecture le 26/04/2022

Affiché le 26 AVR. 2022 SLO

ID : 059-215900358-20220426-20220426_D00020-DE

Ligne de prêt 2 :

- Ligne du Prêt : PSPL / GPI Ambre ;
- Montant : 16 344,00 euros ;
- Durée d'amortissement : 25 ans ;
- Périodicité des échéances : Annuelle ;
- Index : Livret A ;
- Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 0,53 % ;
- Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du Livret A ;
- Profil d'amortissement : Échéance et intérêts prioritaires ;
- Typologie Gissler : 1A.

Le Conseil Municipal, Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et délibéré, à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à souscrire les 2 lignes de prêts auprès de la banque des territoires aux conditions énumérées ci-dessus dans le but de financer une partie les travaux de rénovation thermique de la salle Francis BAROCHE pour un montant total de 300 000,00 euros,

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce contrat de prêt.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme,
AVESNELLES, le 26 AVR. 2022
Le Maire,

